

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mil vingt-deux et le vingt-six mars à neuf heures trente,
Le conseil municipal de la commune de DOUBRIES, régulièrement convoqué
s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi,
sous la présidence de Mme LEBEAU Irène, maire.
Date de convocation du Conseil Municipal le 21 mars 2022

Nombre de Conseillers :
En exercice 11
Présents 8
Procuration 2
Votants 10

Étaient présents : Mmes LEBEAU Irène, THERIC Corinne, JOSSINET Gaëlle,
SANCH Chantal, Mrs, ESCANDE Renaud, RAGUES Christian, THION Jean-
Claude, BALSAN Laurent

Absents excusés : SAUVAIRE Marc, ALBE Jean-Luc, PONCELET Jean-Marie

Procurations : ALBE Jean-Luc à ESCANDE Renaud et SAUVAIRE Marc à
LEBEAU Irène

Vote :

Pour : 10

Abstention : 0

Contre : 0

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES – ANNEE 2022

Au vu du compte de résultats du budget principal, Mme le Maire propose de voter les
taux d'imposition suivants, sans changement par rapport à 2021 :

DESIGNATION	TAUX 2021	TAUX 2022 PROPOSE	TAUX 2022 VOTE
Taxe Foncière (bâti)	40.04	40.04	40.04
Taxe Foncière (non bâti)	47.32	47.32	47.32
CFE (ex Taxe professionnelle)	23.16	23.16	23.16

Après délibération le conseil municipal approuve l'application de ces taux et charge
Madame le Maire de signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie, le 26 mars 2022

Mme le Maire
Irène LEBEAU

